

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
LE DR ARVIN BOOLELL
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE
L'INTEGRATION REGIONALE ET DU COMMERCE
INTERNATIONAL**

**A L'OCCASION DE LA SIGNATURE
DE L'ACCORD-CADRE SUR LA COGESTION
ECONOMIQUE, SCIENTIFIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
RELATIVE A L'ILE DE TROMELIN ET A SES ESPACES
MARITIMES ENVIRONNANTS**

7 JUIN 2010, PORT LOUIS

**Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la
Francophonie,**

Messieurs les Membres de l'Assemblée Nationale Française,

Messieurs les Coprésidents du comité de hauts fonctionnaires,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce matin à
l'occasion de la signature de l'Accord-Cadre entre le Gouvernement

mauricien et le Gouvernement français sur la cogestion économique, scientifique et environnementale relative à l'île de Tromelin et à ses espaces maritimes environnants ainsi que celle de trois conventions d'application.

Maurice a toujours réaffirmé sa souveraineté sur Tromelin et aurait souhaité régler cette question de façon prioritaire. Sans toutefois remettre en question la souveraineté de Maurice, nous sommes convenus à trouver des moyens pratiques pour la cogestion de Tromelin. Cette signature est témoin non seulement de l'esprit fraternel qui lie Maurice et la France, mais également de ce souci commun de valoriser Tromelin.

L'amitié profonde entre Maurice et la France ne date pas d'aujourd'hui, et l'accord entre nos deux pays sur la cogestion de Tromelin vient démontrer la convergence de vision de deux grands leaders, en l'occurrence le Président français Nicolas Sarkozy et le Premier Ministre mauricien le Dr. Navinchandra Ramgoolam.

L'idée de cogestion de l'île de Tromelin a, en effet, été évoquée pour la première fois au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la

Commission de l'Océan Indien en décembre 1999. Cette proposition a, par la suite, fait l'objet de discussions approfondies entre le Premier ministre mauricien et le Président français lors de leur rencontre en juin 2008 à Paris. Nous sommes ravis de voir enfin la concrétisation de cette proposition.

Comme je l'ai dit plus tôt, la question de souveraineté sur Tromelin demeure un contentieux amical entre Maurice et la France. Nos deux pays ont eu l'occasion d'aborder cette question à plusieurs reprises dans le passé. Malheureusement, nous n'avons pu à ce jour trancher cette question. Le gouvernement mauricien attache beaucoup d'importance à la question de souveraineté sur Tromelin et souhaite qu'elle soit résolue dans un proche avenir. Je voudrais réitérer le fait que Maurice a des bases juridiques solides en ce qui concerne sa souveraineté sur Tromelin.

Mesdames et Messieurs,

Tout en tenant compte des positions respectives de nos pays sur la question de souveraineté, les hauts fonctionnaires mauriciens et français ont, à l'issue de trois rencontres, finalisé un Accord-Cadre sur la cogestion

de Tromelin. Ils sont aussi parvenus à un accord sur trois conventions d'application portant respectivement sur la cogestion des ressources halieutiques, la protection de l'environnement et la recherche archéologique. Je voudrais féliciter les hauts fonctionnaires de nos deux pays pour le travail formidable qu'ils ont accompli.

L'Accord-Cadre sur la cogestion de Tromelin revêt un caractère tout à fait original et vise à établir un partenariat actif entre Maurice et la France dans plusieurs domaines. Il est, entre autres, destiné à permettre une gestion responsable de l'environnement de l'île de Tromelin, du platier et de ses espaces maritimes environnants tenant compte des écosystèmes. Sont prévues la réalisation d'un état des lieux ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur de gestion de l'environnement et d'un plan de lutte contre les déversements de polluants.

Par ailleurs, à travers l'Accord-Cadre sur Tromelin, Maurice et la France mettront en place une politique commune, fondée sur l'évaluation des stocks, l'élaboration d'un plan de gestion et la délivrance des autorisations de pêche en priorité aux navires battant pavillon mauricien ou français ayant un lien économique réel avec une des parties. Les autorités

mauriciennes délivreront les autorisations de pêche aux navires battant pavillon mauricien tandis que celles destinées aux navires battant pavillon français seront accordées par les autorités françaises. Quant aux autorisations de pêche pour les navires battant pavillon étranger, elles devront être délivrées par les autorités mauriciennes et françaises.

Dans le domaine de l'archéologie, Maurice et la France se sont engagés à constituer une équipe scientifique franco-mauricienne pour la réalisation d'une troisième campagne de fouilles sur « les esclaves oubliés de Tromelin ». Les parties mauricienne et française comptent réaliser un inventaire et une analyse du mobilier archéologique. Les résultats de ces travaux seront présentés conjointement à Maurice et en France de même qu'à l'UNESCO.

Je voudrais rappeler que la conclusion de l'Accord-Cadre sur la cogestion de Tromelin et des trois conventions d'application est sans préjudice des positions respectives de Maurice et de la France sur la question de souveraineté sur Tromelin. Nous souhaitons que ces accords entrent en vigueur dans un proche avenir. Afin de les rendre opérationnels, un Comité de cogestion sera mis en place dès l'entrée en

vigueur de l'Accord-Cadre. Nous espérons que ce Comité puisse être établi d'ici la fin de cette année.

Mesdames et Messieurs,

La signature de l'Accord-Cadre sur la cogestion de Tromelin et des trois conventions d'application aujourd'hui témoigne encore une fois des excellentes relations entre Maurice et la France. Ces relations fondées sur des liens historiques et des valeurs communes telles que la démocratie, le respect des droits humains et l'Etat de droit ne cessent de se raffermir. L'accord auquel sont parvenues Maurice et la France sur la cogestion de Tromelin représente, non seulement une nouvelle étape, mais aussi un moment décisif dans nos relations fraternelles.

Au nom du gouvernement mauricien, j'exprime le souhait que soient davantage renforcés les liens existant entre Maurice et la France dans l'intérêt mutuel des deux pays.

Je vous remercie.